



# Compétence 3

## Le transport de marchandises dangereuses

### Objectif de la leçon :

- Résoudre les problèmes d'application de la réglementation référant au règlement sur le transport de marchandises dangereuses

Le transport des marchandises dangereuses relève de la Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses. Il s'agit d'une loi fédérale qui nous mène au *RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES*.

La SAAQ met à la disposition des conducteurs de véhicule lourd un document qui les guide dans les actions et la prise de décisions relatives au transport des matières dangereuses.

Voici une série d'exercices et de mises en situation qui vous familiarisera avec l'utilisation du guide.

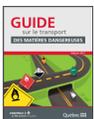
### UTILISATION DE LA TABLE DES MATIÈRES

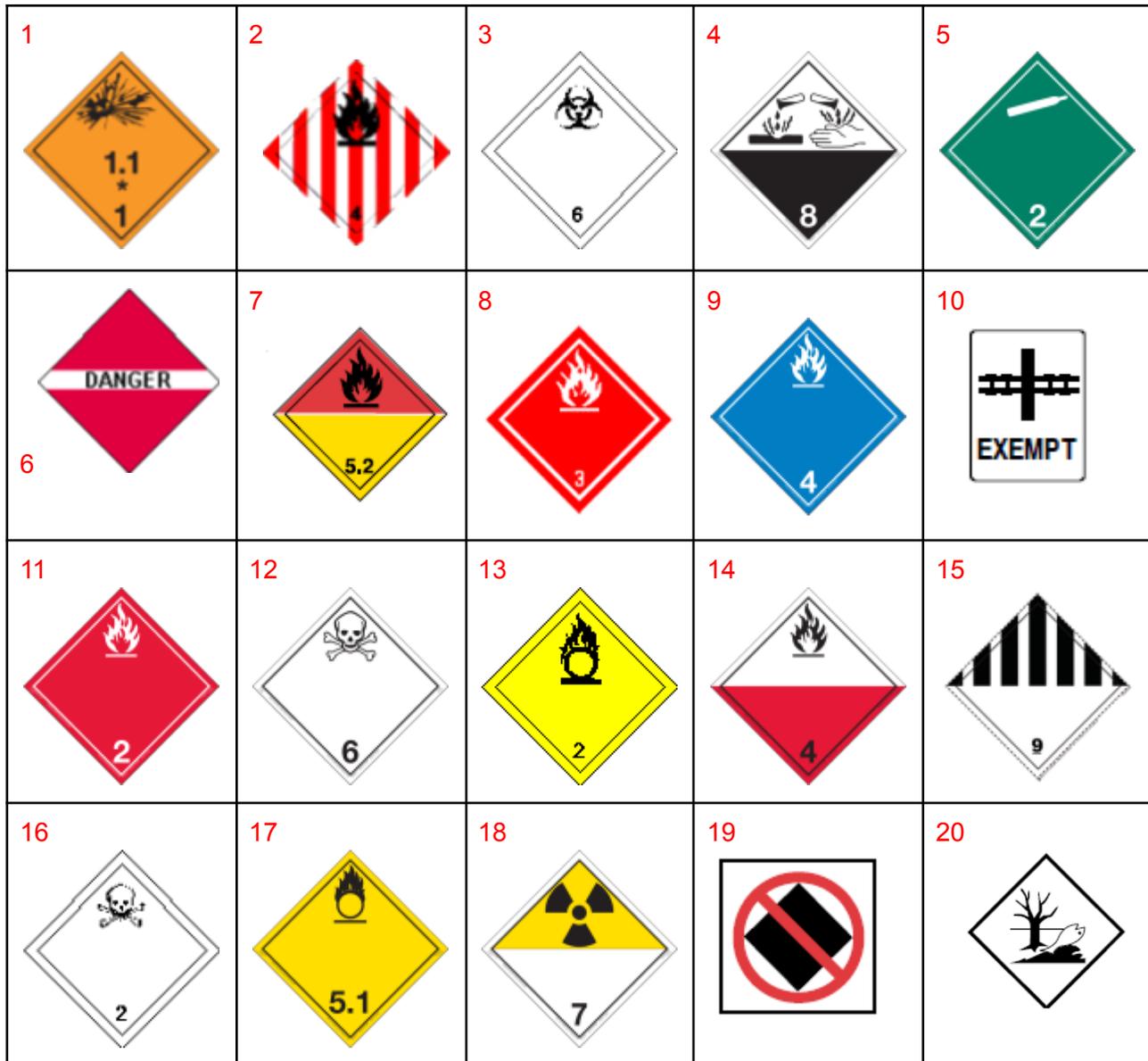
Comme dans tous les autres guides de réglementation, vous devez faire des recherches dans celui-ci pour trouver une solution à un problème concernant le transport de matières dangereuses avec la table des matières.

### CONSIGNES POUR FAIRE LE TRAVAIL QUI SUIV

Dans les mises en situation qui vont suivre, vous devez associer des mots clés de la table des matières au problème soulevé de la mise en situation pour cibler la partie du guide qui vous donnera la solution.

**Les solutions (réponses) aux problèmes et questionnements doivent être appuyées par la référence du guide. La référence est la page dans laquelle apparaît l'information qui détermine la solution.**





Donner le nom de la classe de chacun de ces pictogrammes ou leur signification ainsi que la page du guide en lien.

- |                |                   |                              |                           |
|----------------|-------------------|------------------------------|---------------------------|
| 1- <u>1.1</u>  | 2- <u>4.1</u>     | 3- <u>6.2</u>                | 4- <u>8</u>               |
| 5- <u>2.2</u>  | 6- <u>Danger</u>  | 7- <u>5.2</u>                | 8- <u>3</u>               |
| 9- <u>4.3</u>  | 10- <u>Exempt</u> | 11- <u>2.1</u>               | 12- <u>6.1</u>            |
| 13- <u>2.2</u> | 14- <u>4.2</u>    | 15- <u>9</u>                 | 16- <u>2.3</u>            |
| 17- <u>5.1</u> | 18- <u>7</u>      | 19- <u>interdit (tunnel)</u> | 20- <u>Polluant marin</u> |

Les plaques de polluants marins sont requises seulement sur les bâtiments (navire) qui en transportent.

1. Vous faites une cueillette d'un chargement de matières dangereuses. Après le chargement, votre client vous remet un document d'expédition écrit de façon manuscrite au sujet des matières dangereuses que vous venez de prendre à bord de votre semi-remorque.

Pouvez-vous accepter ce document ?

Justifiez votre réponse en donnant la référence.

Oui, pourvu que le document soit manuscrit ou imprimé, référence P.11

---

2. Dans la suite de la situation précédente, vous constatez que l'appellation réglementaire de la marchandise est placée avant le numéro UN sur le document d'expédition.

Est-ce un détail peu important qui est quand même acceptable qui fait que vous pouvez partir avec le chargement ?

Non, le numéro UN doit être placé avant l'appellation réglementaire, référence P.11

---

3. Vous roulez en direction de votre consignataire avec une cargaison de matières dangereuses. Vous vous arrêtez dans un arrêt routier pour aller aux toilettes.



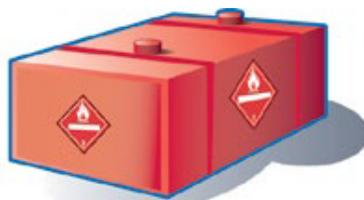
Devez-vous absolument placer les documents d'expédition sur le siège du conducteur avant d'aller aux toilettes ?

Oui, ou dans la portière du conducteur, référence P. 13

---

4. Vous faites une cueillette d'un chargement de matières dangereuses liquides dans des contenants de 500 litres.

Dans votre démarche au sujet de l'apposition de plaques ou d'étiquettes, vous devez déterminer si les contenants dans lesquels est la marchandise sont de grands ou de petits contenants.



Selon le règlement, vos contenants de 500 litres sont de petits ou de grands contenants ?

**Grands contenants, référence P.14**

---

---

5. Votre répartiteur vous demande de partir avec un tracteur et une semi-remorque citerne. La semi-remorque est chargée de matières dangereuses et vous aurez à aller faire la livraison chez le consignataire.

Votre tracteur n'est pas équipé d'un appareil permettant de faire un suivi du comportement du conducteur, lequel enregistre les variations importantes de la vitesse et les données pertinentes concernant la date, l'heure et la vitesse.

Il n'est pas équipé non plus d'un système électronique de stabilisation dynamique du véhicule qui assiste le conducteur en cas de manœuvre critique.

Avez-vous le droit de partir avec cet équipement ?

**Non, un des deux systèmes doit être installé, référence P.15**

---

---

6. Vous faites la RDS de votre tracteur et vous savez que vous aurez à atteler une citerne de produits pétroliers.

Dans votre RDS, quels sont les deux éléments dont vous devez vous assurer la présence dans ou sur votre tracteur avant de partir ?

**Le camion doit avoir deux cales et des extincteurs, référence P. 17**

---

---

7. Vous êtes un conducteur de camion semi-remorque citerne de produits pétroliers.

Au moment d'un déchargement, avez-vous le droit de laisser les freins de stationnement enlevés sur la semi-remorque pendant le déchargement ?

**Non, les freins doivent être appliqués, référence P.18**

---

---

8. En lien avec la situation précédente, mais cette fois-ci, vous êtes un conducteur de camion semi-remorque citerne de gaz liquéfiés de pétrole.

Dans ce cas, avez-vous le droit de laisser les freins de stationnement enlevés sur la semi-remorque pendant le déchargement ?

**Non, les freins doivent être appliqués, référence P.21**

---



---

9. Vous faites une cueillette d'un chargement de 4 petites boîtes (petits contenants) de matières radioactives.

Au moment de prendre les boîtes et de les déposer dans votre véhicule, quelle indication de danger (plaque ou étiquette) devez-vous vous assurer qu'il y ait sur les boîtes et sur combien de côtés cette indication doit-elle être présente?

**Les étiquettes de cl.7 doivent être apposées sur les deux côtés opposés de la surface,**

---

**Référence P. 22**

---

10. Vous faites la cueillette de ce réservoir.



L'expéditeur vous remet les documents d'expédition qui indiquent qu'il y a 275 gallons de matières dangereuses (acide) à l'intérieur.

En tant que conducteur, vous devez vous assurer qu'il y a des indications de danger sur ce contenant.

Quelle indication de danger (plaque ou étiquette de quelle classe) doit-il y avoir sur ce contenant et sur combien de côtés du réservoir doivent-elles apparaître ?

**Les étiquettes de cl.8 doivent être apposées sur les 4 côtés du contenant, et sur le véhicule,**

---

**référence P. 23**

---

11. Vous faites le déchargement de ces 500 petits contenants de matières dangereuses.



Ces plaques sont apposées sur les 4 côtés de votre semi-remorque.



Après le déchargement, que devez-vous faire ?

Les plaques doivent être retirées, référence P. 22 et 24

---



---

12. Vous roulez en direction de votre consignataire avec une cargaison de grands contenants de matières dangereuses nécessitant l'apposition des plaques sur ces derniers ainsi que sur la semi-remorque. Vous vous arrêtez dans un arrêt routier pour aller aux toilettes.



Vous vous apercevez qu'il manque une plaque à l'arrière de votre semi-remorque. Est-ce que vous pouvez repartir quand même pour vous rendre chez votre client ?

Les plaques manquantes doivent être remplacées, référence P. 24

---



---

**Pour les prochaines questions, vous aurez besoin du tableau de l'apposition des indications de danger sur un grand contenant (ou sur un véhicule) à la page 25 du guide.**

13. Selon le document d'expédition ci-dessous, déterminez s'il est nécessaire d'apposer les plaques des classes primaires et subsidiaires (s'il y a lieu) sur votre semi-remorque.

<b>CFTR</b>  Centre de formation du transport routier Saint-Jérôme 17 000, rue Aubin Mirabel (Québec) J7J 1B1 Téléphone : (450) 435-0167 Télécopieur : (450) 435-0933		ORIG. DEST	DATE A.Y MO. J.D.	N° FACTURE FRET FREIGHT BILL NO.	PAGE
		Châteauguay	2019/04/17	435126	1
EXPÉDITEUR – SHIPPER		CONSIGNATAIRE - CONSIGNEE		CONNAISSEMENT – B/L	
Les produits chimiques Sécuritaires 1355, 1re Avenue Châteauguay, Québec J6J 1B9		Entrepôts Plaspak 550, boul. de Normandie Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec J3B 4W9			
REÇU DE – RECEIVED FROM				UNIT # CARGO # CUEIL. #	
QUANT.	DESCRIPTION	POIDS TOTAL TOTAL WEIGHT	TAUX - RATE	FRAIS CHARGES	
5 CAISSES	UN 2841 DI-n-AMYLAMINE, Classe 3 (6.1), GE III Numéro 24 heures : 450 435-0167	<b>375 kg</b>			
<b>INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE</b> Appeler pour rendez-vous 24 heures à l'avance au 450 348-0157. Merci			TAXE		
			Veuillez payer ce montant Please pay this amount		

Réponse : Pas de plaque



**(3.14)**

14. Selon le document d'expédition ci-dessous, déterminez s'il est nécessaire d'apposer les plaques des classes primaires et subsidiaires (s'il y a lieu) sur votre semi-remorque.

<b>CFTR</b>  Centre de formation du transport routier Saint-Jérôme 17 000, rue Aubin Mirabel (Québec) J7J 1B1 Téléphone : (450) 435-0167 Télécopieur : (450) 435-0933		ORIG. DEST	DATE A.Y MO. J.D.	N° FACTURE FRET FREIGHT BILL NO.	PAGE
		Mirabel	2019/04/18	453671	1
EXPÉDITEUR – SHIPPER		CONSIGNATAIRE - CONSIGNEE		CONNAISSEMENT – B/L	
Entrepôts du Grand-Nord 17 000, rue Aubin Mirabel, Québec J7J 1B1		Les Produits de Plastique du Futur 2323, rue de L'Environnement Vaudreuil, Québec J7T 2H8			
REÇU DE – RECEIVED FROM				UNIT # CARGO # CUEIL. #	
QUANT.	DESCRIPTION	POIDS WEIGHT	TAUX - RATE	FRAIS CHARGES	
2 barils 205 litres	UN 1866, RÉSINE EN SOLUTION, classe 3, GE I numéro 24 heures : 450 435-0167	525 kg			
<b>INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE</b> Éviter le gel. Garder une température supérieure à 4 °c.					TAXE
			Veuillez payer ce montant Please pay this amount		

Réponse : Plaque Danger

15. Selon le document d'expédition ci-dessous, déterminez s'il est nécessaire d'apposer les plaques des classes primaires et subsidiaires (s'il y a lieu) sur votre semi-remorque.

<b>CFTR</b>  Centre de formation du transport routier Saint-Jérôme 17 000, rue Aubin Mirabel (Québec) J7J 1B1 Téléphone : (450) 435-0167 Télécopieur : (450) 435-0933		ORIG. DEST	DATE A.Y MO. J.D.	N° FACTURE FRET FREIGHT BILL NO.	PAGE
		Montréal	2019/04/19	456212	1
EXPÉDITEUR – SHIPPER		CONSIGNATAIRE - CONSIGNEE		CONNAISSEMENT – B/L	
Associés Transporteurs du Québec 8577, rue Pascal-Gagnon Montréal, Québec H1P 1Y6		Les Acides Aminées 2350, rue de la Province Boucherville, Québec J4B 0A6			
REÇU DE – RECEIVED FROM				UNIT # CARGO # CUEIL. #	
QUANT.	DESCRIPTION	POIDS WEIGHT	TAUX - RATE	FRAIS CHARGES	
5 réservoirs tote tank (1000 lts.)	UN 1807 ANHYDRIDE PHOSPHORIQUE, classe 8, GE II numéro 24 heures : 450 435-0167 Plan d'intervention d'urgence : <span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">PIU : 1234567</span> numéro téléphone pour PIU : Canutec : 613 996-6666	5575 kg			



(3.14)

<b>INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE</b> livraison sans rendez-vous du lundi au jeudi 24 h /jr		TAXE	
		Veuillez payer ce montant Please pay this amount	

Réponse : Plaques de classe 8 avec UN1807

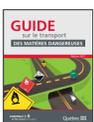
16. Selon le document d'expédition ci-dessous, déterminez s'il est nécessaire d'apposer les plaques des classes primaires et subsidiaires (s'il y a lieu) sur votre semi-remorque.

<b>CFTR</b>  Centre de formation du transport routier Saint-Jérôme 17 000, rue Aubin Mirabel (Québec) J7J 1B1 Téléphone : (450) 435-0167 Télécopieur : (450) 435-0933		ORIG. DEST	DATE A.Y MO. J.D.	N° FACTURE FRET FREIGHT BILL NO.	PAGE
		Boucherville	2019/04/19	468777	1
EXPÉDITEUR – SHIPPER		CONSIGNATAIRE - CONSIGNEE		CONNAISSEMENT – B/L	
La Peinture des Déménageurs inc. 2505, rue de la Métropole Boucherville, Québec J4G 1E5		Les Déménageurs du Coin 17 001, de la Côte-St-Pierre Mirabel, Québec J7J 2B2			
REÇU DE – RECEIVED FROM				UNIT # CARGO # CUEIL. #	
QUANT.	DESCRIPTION	POIDS WEIGHT	TAUX - RATE	FRAIS CHARGES	
1200 seaux	UN 1263 PEINTURE, classe 3, GE III numéro 24 heures : 450 435-0167	21 875 kg			



INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE			TAXE	
			Veuillez payer ce montant Please pay this amount	

Réponse : \_\_\_\_\_ Plaque de classe 3 sans UN \_\_\_\_\_



17. Selon le document d'expédition ci-dessous, déterminez s'il est nécessaire d'apposer les plaques des classes primaires et subsidiaires (s'il y a lieu) sur votre semi-remorque.

17 000, rue Aubin  
 Mirabel (Québec) J7J 1B1  
 Téléphone : (450) 435-0167  
 Télécopieur : (450) 435-0933

**CONNAISSEMENT NON  
 NÉGOCIABLE NO DE CONN.  
 BILL OF LADING  
 NOT NEGOCIABLE B/LNo.**

1. Expéditeur ou agent (nom & adresse)/Consignor or agent (name & address) <b>AKZO-NOBEL</b>		2. No cpts expéditeur/Consignor's acct no <b>254-6987-001-4</b>		3. Date <b>2019/04 22</b>		4. No ref. expéditeur/Consignor's ref. no. <b>rZ-36720-9</b>			
7. Consignataire (nom et adresse)/Consignee (name & address) <b>Les Ateliers Mécaniques Beaulieu inc. LAMBI 555, rue Dollard Lasalle, Québec H8N 3P2</b>				5. Nom du transporteur/Name of carrier <b>CFTR</b>		6. No ref. transporteur/Carrier's ref. no. <b>536227-3</b>			
9. Partie à notifier - Courtier en douane*/Notify party - Customs broker*				8. Reçu au point d'origine, à la date et de l'expéditeur mentionné aux présentes les marchandises ci-après décrites en bon état apparent (le contenu des colis et sa condition étant inconnus) marquées, contresignées et destinées tel que ci-après mentionné, que le transporteur consent à transporter et à délivrer à leur consignataire au point de destination si ce point se trouve sur la route qu'il est autorisé à desservir, sinon à faire transporter et délivrer par un autre transporteur autorisé à se faire et ce, aux taux et à la classification en vigueur à la date de l'expédition. Il est mutuellement convenu que chaque transporteur transportant lesdites marchandises en tout et en partie sur le parcours entier ou une portion quelconque de celui-ci jusqu'à destination et que tout intéressé à ladite expédition pour tout service à effectuer en vertu des présentes est sujet à toutes les conditions imprimées ou écrites non prohibées par la loi, incluant les conditions contenues au verso des présentes qui sont acceptées par l'expéditeur pour lui-même et ses ayant droits. Received at the point of origin on the date specified, from the consignor mentioned herein, the property herein described, in apparent good order, except as noted (contents and conditions of contents of package unknown) marked, consigned and destined as indicated below, which the carrier agrees to carry and to deliver to the consignees at the said destinations, if on its own authorized route or otherwise to cause to be carried by another carrier on the route to said destination, subject to the rates and classification in effect on the date of shipment. It is mutually agreed, as to each carrier of all or any the goods over all or any portion of the route to destination, and as to each party of any time interested in all or any of the goods, that every service to be performed hereunder shall be subject to all the conditions not prohibited by law, whether printed or written, including conditions on back here of, which are hereby agreed by the consignor and accept for himself and his assigns.					
10. Point d'origine / Point of origin <b>AKZO-NOBEL 274, rue St-Louis, suite 6 Warwick, Québec J0A 1M0 819 555 2121</b>									
11. Et route / Destination and				12. VALEUR DÉCLARÉE / DECLARED VALUATION Responsabilité maximum de 4,41 \$ par kilogramme selon le poids total de l'expédition à moins qu'une valeur supérieure n'ait été déclarée au recto par l'expéditeur (Conditions 9 et 10 au verso). Maximum liability of 4,41 \$ per kilogram, depending on the total weight of the shipment, unless the shipper has declared a higher value on the front of the bill of lading (Conditions 9 and 10 on back)					
13. Marques et numéros* / Total no. of packages *		14. Nombre total de colis* / Marks & numbers		15. Description générale de l'expédition* / General description of shipment*		16. No. du véhicule* / Vehicle no.*		17. Poids brut et cubage* / Total weight & cubage* <b>2.5pi/cu</b>	
18. Nombre et type de paquets/ Number and type of packages		19. Description des marchandises et particularités / Particulars of goods, marks and exceptions		20. Poids / Weight		21. Taux / Rate		22. Montant / Amount	
5 jerricans		UN 3101 PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE B,LIQUIDE classe 5.2, GE II numéro 24 heures : 450 435 0167 <b>Plan d'intervention d'urgence: PIU: 1234567</b> numéro téléphone pour PIU : 613 996-6666		375 kg.				23. FRAIS DE TRANSPORT/ FREIGHT CHARGES À percevoir / <input type="checkbox"/> Collect Payés d'avance / <input type="checkbox"/> Prepaid  Les frais seront à percevoir à moins d'avis contraire / Freight charges will be collected unless marked prepaid	
2 barils 205 litres		UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION, classe 3, GE I numéro 24 heures : 450 435-0167		525 kg.				24. Si au risque de l'expéditeur, indiquez-le ici / If at consignors risk, write or stamp here	
								25. Envoi contre remboursement / C.O.D. SHIPMENT Frais de recouvrement / Collection charges À percevoir / <input type="checkbox"/> Collect Payé d'avance / <input type="checkbox"/> Prepaid	



(3.14)

<p>5 réservoirs tote tank (1000 lts.)</p>	<p>UN 1807, ANHYDRIDE PHOSPHORIQUE, classe 8, GE II numéro 24 heures : 450 435-0167 <b>Plan d'intervention d'urgence PIU : 7863229</b> numéro téléphone pour PIU : 450 435-0933</p>	<p>5 575 kg.</p> 	
<p>26. Entente spéciale entre l'expéditeur et le transporteur, y faire référence / Special agreement between consignor &amp; carrier, advise here</p>		<p>Montant / Amount C. \$ Frais de recouvrement / Collection charges O. \$ TOTAL D. \$</p>	
<p>27. AVIS DE RÉCLAMATION a) Le transporteur n'est responsable de pertes, de dommages ou de retards aux marchandises transportées qui sont décrites au connaissement, qu'à la condition qu'un avis écrit précisant l'origine des marchandises, leur destination, leur date d'expédition et le montant approximatif réclamé en réparation de la perte, des dommages ou du retard ne soit signifié au transporteur initial ou au transporteur de destination, dans les soixante (60) jours suivant la date de la livraison des marchandises ou dans les cas de non-livraison, dans un délai de neuf (9) mois suivant la date de l'expédition. b) La présentation de la réclamation finale accompagnée d'une preuve de paiement des frais de transport doit être soumise au transporteur dans un délai de neuf (9) mois suivant la date de l'expédition.</p>		<p>NOTICE OF CLAIM a) No carrier is liable for loss, damage or delay to any goods carried under the Bill of Lading unless notice thereof setting out particulars of the origin, destination and date of shipment of the goods and the estimated amount claimed in respect of such loss, damage or delay is given in writing to the originating carrier or the delivering carrier, within sixty (60) days after the delivery of the goods or, in the case of failure to make delivery, within nine (9) months from the date of shipment. b) The final statement of the claim must be filed within nine (9) months from the date of shipment together with a copy of the paid freight bill.</p>	<p>28. À l'arrivée* / Inbound* \$  29. À delà* / Beyond* \$</p>
<p>30. N.B. VEUILLEZ PRENDRE CONNAISSANCE DES CONDITIONS AU VERSO, QUI SONT ACCEPTÉES PAR LES PRÉSENTES / N.B. NOTE CAREFULLY CONDITIONS ON BACK HEREOF WHICH ARE HEREBY ACCEPTED</p>		<p>31. Autres (précisez)* /Others (specify)*</p>	
<p>32. Expéditeur / Consignor  Date*  Par / Per</p>	<p>33. Transporteur / Carrier  Date*  Par / Per</p>	<p>34. Consignataire / Consignee  Date*  Par / Per</p>	<p>35. Total des frais* / Total charges*  \$</p>

Réponse : Plaque de classe 5.2 avec UN3101. Plaque de classe 3 sans UN. Plaque de classe 8 avec UN1807



18. Vous vous êtes nouvellement fait embaucher chez un transporteur.  
Votre première assignation de voyage est d'aller faire la livraison d'une cargaison de matières dangereuses.  
Votre employeur ne vous a pas encore fait faire la formation obligatoire afin de pouvoir vous délivrer votre certificat de formation à ce niveau. Il vous mentionne que ce n'est pas grave et qu'il vous la fera faire dans les semaines qui suivront.  
Dans cette situation, avez-vous le droit de partir faire la livraison que l'on vous demande ?  
**Non, référence P. 27**

---

---

19. Cela fait maintenant 4 ans que vous travaillez pour le même transporteur. Il y a 4 ans vous avez fait la formation et reçu votre certificat concernant le transport de matières dangereuses.  
  
Est-ce que votre certificat est encore valide ?  
**Non, référence P. 28**

---

---

20. Vous conduisez un tracteur semi-remorque (citerne) chargé de carburant et quelqu'un vient frapper le côté de la semi-remorque. Une valve se brise, le carburant se met à couler rapidement et vous estimez qu'il s'écoulera fort probablement plus de 200 litres.  
  
Qui devez-vous aviser immédiatement en cas de rejet accidentel?  
**9-1-1 ou police locale, référence P. 30**

---

---

21. Vous roulez en direction de votre consignataire avec une cargaison de grands contenants de matières dangereuses nécessitant l'apposition des plaques sur ces derniers ainsi que sur la semi-remorque.

Vous vous approchez d'un tunnel et vous apercevez ce panneau.



Que faites-vous ?

Changer d'itinéraire, le tunnel est interdit aux matières dangereuses, référence P 31

---

22. Vous roulez avec une cargaison de matières dangereuses qui requiert l'apposition des plaques. Vous apercevez ce panneau de signalisation.



Qu'est-ce que vous aurez à faire ?

Effectuer un arrêt complet à 5 m du passage à niveau, référence P. 33

---

23. Vous faites du camping et vous avez 4 bouteilles de gaz propane dans votre véhicule récréatif. Vous savez que vous n'aurez pas à passer dans un tunnel.

Faites-vous encore partir des exemptions qui vous permettent de vous soustraire aux autres exigences du transport de matières dangereuses ?

Oui, référence P. 34

---

24. Vous avez à partir avec un tracteur semi-remorque qui est attelé à un train double de type citerne. Les deux citernes sont chargées de matières dangereuses corrosives.

Selon les normes et règles de sécurité particulières en lien avec le transport de matières dangereuses, avez-vous le droit d'utiliser cet équipement pour faire ce transport ?

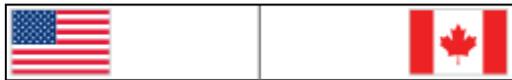
Oui si le train double est de type B, référence P. 49

---



---

25. Vous devez partir vers les États-Unis avec un chargement de matières dangereuses.



Vous voulez savoir s'il y a une exigence particulière pour le conducteur de camion afin d'avoir la possibilité d'effectuer ce travail.

Y a-t-il une exigence particulière ?

Oui, référence PP. 50-51

---

26. Avant votre départ pour une première fois avec un chargement de matières dangereuses, vous vous demandez s'il n'y aurait pas des informations à connaître au sujet de mesures de sécurité et de sûreté pendant le transport.

À quelle page de votre guide retrouvez-vous ces informations ?

Oui, référence P. 53

---

27. Parmi les suggestions visant à assurer une plus grande sûreté, il y a des moyens de communication à mettre en place.

Combien de suggestions y a-t-il dans ce paragraphe de votre guide ?

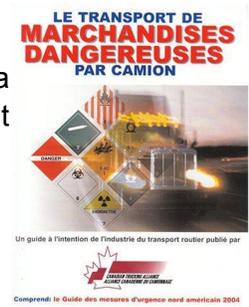
5 moyens, référence P. 55

---

**La vigilance constante demeure le meilleur moyen pour contrer tout acte délibéré ou attentat terroriste potentiel.**

Cette formation sur le transport des matières dangereuses se veut un aperçu et un survol de la réglementation.

Rappelez-vous que vous devez suivre une formation complète qui vous sera donnée par votre employeur et que ce dernier sera l'émetteur de votre certificat de formation en transport de matières dangereuses.



(3.14)